



**REGIE D'ANIMATION DES HOUCHES
GARDERIE TOURISTIQUE DES CHAVANTS**

BP 74310 LES HOUCHES - tel : 04.50.54.43.33 – mail : enfancejeunesse@leshouches.fr

A CONSERVER

REGLEMENT INTERIEUR

DISPOSITIONS GENERALES

la garderie des Chavants accueille les enfants de 3 mois à 10 ans dans les conditions suivantes :

Les enfants âgés de 18 mois à 3 ans

du lundi au vendredi uniquement à la demi journée avec ou sans repas

de 8h30 à 12h 30 ou 13h30 à 17h

de 8h30 à 13h30 ou 11h45 à 17h

hors vacances scolaires de 11h45 à 17h ou de 13h30 à 17h

les enfants de plus de 3 ans à 10 ans,

du dimanche au vendredi aux horaires suivants :

- vacances de Noël et de février: de 8h30 à 17h30
- hors vacances scolaires de 11h30 à 17h30

FORMALITES D'INSCRIPTION

Lors de la première inscription les parents, ou la personne dûment mandatée par eux, doivent obligatoirement remplir et signer :

- la fiche de renseignements mentionnant notamment les vaccins obligatoires.
- l'autorisation d'intervention en cas d'urgence médicale
- l'autorisation de sortie.

TARIFS & REGLEMENT

- | | |
|---|---------|
| ➤ journée avec repas | 42,30 € |
| ➤ ½ journée avec repas | 34.80 € |
| ➤ ½ journée sans repas | 21.50 € |
| ➤ Repas + garderie (entre 11h30 et 14h) | 22.30 € |

Le règlement s'effectue au moment de l'inscription, par chèque à l'ordre du trésor public ou en espèces.

Toute demi-journée ou journée commencée est due.

A partir de l'heure théorique de fermeture de la garderie, toute heure supplémentaire entamée sera due au tarif de 15 Euros.

Aucun remboursement ne sera possible sauf cas exceptionnel (maladie, accident) et sur présentation d'un justificatif uniquement.

LES FORMULES SKI ET GARDERIE

Les différentes prestations de la garderie peuvent être coordonnées avec les cours de l'ESF. L'inscription et le règlement de ces formules skis + garderies se font auprès de l'école de ski. Le transfert des enfants entre la garderie et les pistes de ski est assuré par le personnel de la garderie ou les moniteurs de ski. Les parents doivent impérativement signaler l'absence de leur enfant (pour la journée ou le repas) à l'école de ski ou la garderie

ASSURANCES

La garderie des Chavants souscrit une assurance pour couvrir sa responsabilité vis à vis des enfants. Les familles doivent également être titulaires d'une assurance pour ce qui relève de leur responsabilité.

SEJOUR A LA GARDERIE DES CHAVANTS

Les enfants doivent être munis de chaussons et de vêtements de rechange, marqués à leurs noms.

Les animatrices disposent d'une pharmacie pour soigner les « petits bobos ». Aucun médicament ne peut être administré sauf s'il fait l'objet d'un traitement médical ; dans ce cas l'ordonnance sera exigée.

Un enfant malade ne pourra pas être accueilli dans l'établissement.

En cas de fièvre pendant le temps d'accueil, les parents devront récupérer leur enfant dans les meilleurs délais.

Les parents doivent fournir les couches et les produits d'hygiène.

RECUPERATION DES ENFANTS

Les parents, ou personnes mandatées par eux, s'engagent à récupérer les enfants à l'heure prévue lors de l'inscription. Les enfants ne pourront être remis qu'aux personnes autorisées et désignées dans la fiche de renseignements.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Toute inscription à la garderie des Chavants entraîne l'approbation par les parents, ou personnes mandatées par eux, du présent règlement.

Fait aux Houches, le 29 septembre 2009.

S. SURE

Présidente de la régie d'Animation Sociale et de Loisirs des Houches.